

Samedi 27 avril 2024

de 9h30 à 12h30



# VENTE-ÉCHANGE

Printemps / Eté

Vêtements enfant

Chaussures

Accessoires et jouets bébé / enfant

Pour vendre, inscription obligatoire par mail

jusqu'au vendredi 19 avril à l'adresse:

[info@vente-chambesy.ch](mailto:info@vente-chambesy.ch)

Plus d'info au verso

**Salle communale**

**PREGNY-CHAMBÉSY**

Chemin de Valérie 18 1292 Pregny-Chambésy, Genève

## Nous réceptionnons votre matériel :

Vendredi 26 avril 2024 de 18h30 à 20h00  
à la salle communale de Pregny-Chambésy

## Nous vous retournons vos invendus et votre argent \* :

Samedi 27 avril 2024 de 15h30 à 16h00

## Vous pouvez vendre :

- Taille 50 à 80 Limité à 20 articles par vendeur
- Taille 86 à ado Limité à 40 articles par vendeur

## Chaussures :

- Limité à 4 paires par vendeur

## DVD, jeux vidéo :

- Limité à 10 pièces par vendeur

## Livres :

- Limité à 15 pièces par vendeur

## Seront refusés :

Les sous-vêtements, les peluches et les jeux gratuits (Mc Do)

**N'apportez que ce que vous voudriez acheter !**



Plus de détails sur :  
[www.vente-chambesy.ch](http://www.vente-chambesy.ch)  
Et pour vos questions :  
[info@vente-chambesy.ch](mailto:info@vente-chambesy.ch)

## INSCRIPTION OBLIGATOIRE (jusqu'au 19 avril)

(10 CHF par compte – Paiement Cash ou avec Twint)

[info@vente-chambesy.ch](mailto:info@vente-chambesy.ch)

## Matériel :

Chaque article à vendre doit être en bon état, propre, de saison et muni d'une grande étiquette volante en carton (grandeur min. 6cm x 8cm), solidement fixée par une ficelle (pas d'élastique) indiquant :

- **Au recto** : taille et prix en francs
- **Au verso** : N° de vendeur **en rouge et entouré**

## Étiquettes autocollantes avec numéro de téléphone obligatoire pour :

Jeux, puzzles, jouets avec petites pièces, DVD et jeux vidéo.

ÉTIQUETAGES NON-CONFORMES REFUSES

## DATE DE NOTRE PROCHAINE VENTE :

**Samedi 05 octobre 2024**

\*A partir de 16h00 - Les articles non retirés seront rassemblés et envoyés à une association caritative. L'argent non retiré à 16h00 sera versé à l'association « La Ruche »

